



stationnement sur trottoir gênant

Par **mitch 33**, le **08/10/2019** à **23:13**

je travaille dans une entreprise et je suis un ouvrier de chantier je me suis garer sur un trottoir assez large

je ne pouvez pas faire autrement car le garage etait complet je ne gêner pas tant que ça j'ai serrer contre

la haie pour partager entre les piétons et ma camionnette . il est inadmissible qu 'on puisse pas tolerer

les ouvriers qui travaille pour gagner notre journée et avoir un peu de dialogue pour éviter de payer

une amende de 135 euros commence a faire cher la journée de travail on comprend maintenant pourquoi

il y a tant de haine avec ses agents la. l'amabilité et la gentillesse leur écorche pas beaucoup la langue.

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par **jodelariege**, le **09/10/2019** à **00:14**

bonsoir

quelle est votre question,?

Par **janus2fr**, le **09/10/2019** à **07:38**

Bonjour,

L'article R417-11 du code de la route définit comme très gênant le stationnement ou l'arrêt sur trottoir. Peu importe la gêne réelle, la largeur du trottoir, la météo, la couleur des arbres, etc.

En aucun cas vous ne pouvez stationner sur un trottoir sans risquer une amende de 135€, quelques soient vos raisons.